

## **Appel à contributions - Colloque organisé par l'ADDCDA**

L'association des doctorants et des docteurs du Centre de droit des affaires de l'Université Toulouse 1 Capitole organise un colloque ouvert aux doctorants (dans le cadre de l'aspect pratique, il sera également proposé à quelques professionnels d'intervenir), le vendredi **1<sup>er</sup> décembre 2017** à l'UT1.

**Le thème** choisi pour ce colloque, d'actualité et interdisciplinaire, est :

**« L'impact des nouvelles technologies sur le droit et ses acteurs ».**

Il convient de s'interroger sur :

### **1/ L'aspect théorique : les transformations générées par les nouvelles technologies sur les règles de droit**

Il s'agit de mettre en lumière des phénomènes juridiques nouveaux générés par les nouvelles technologies qui regroupent notamment l'informatique et la robotique. Elles entraînent l'émergence de concepts ainsi que le renouveau de concepts classiques, mais également conduisent à l'élaboration de régimes juridiques spécifiques pour donner un cadre aux innovations technologiques lorsque les régimes existants ne suffisent plus.

Une approche par les différentes branches du droit peut être réalisée : les transformations en droit pénal (la cryptologie et les nouvelles formes de cybercriminalité) ; les transformations en droit bancaire (les cryptomonnaies et les nouvelles formes de paiement) ; les transformations en droit civil (la conclusion de contrats et les blockchains, la conclusion de contrats et les applications, le régime de responsabilité des robots autonomes, etc.) ; les transformations en droit du travail ; les transformations en droit public (la sécurité intérieure et les drones) ; les transformations en droit de la propriété intellectuelle (renouveau de la diffusion des œuvres) ; etc.

### **2/ L'aspect pratique : les transformations générées par les nouvelles technologies sur les professions juridiques**

Il s'agit d'analyser l'impact des nouvelles technologies sur les professions juridiques, le renouveau des pratiques des professionnels du droit, les nouvelles formes de concurrence à ces professions, l'émergence de nouveaux cas de responsabilité, etc.

Une approche par les différentes professions juridiques peut être réalisée : notaires, avocats, magistrats, huissiers, mandataires et administrateurs judiciaires, juristes en entreprise. Leur profession se transforme, comme elle s'est transformée au cours de l'histoire avec l'évolution du progrès technique.

Aujourd'hui, des bouleversements nouveaux voient le jour : la justice prédictive, les actes authentiques automatisés, la technologie *smart contract*, le remplacement des juges ou des avocats par

des robots, les conseils juridiques dispensés par le biais de sites internet (ex : *Captain contract*), des atteintes nouvelles à la confidentialité et à la sécurisation des opérations, etc.

Il convient donc de s'interroger sur l'appréhension juridique de ces transformations ainsi que sur l'avenir de ces professions juridiques.

**Les interventions** des doctorants devront être présentées en français.

Les personnes intéressées devront être inscrites en doctorat et présenter une proposition qui sera évaluée par le Comité scientifique de l'ADDCDA.

La candidature devra préciser le titre de l'intervention, un bref résumé de son contenu (entre 150 et 250 mots) et une attestation de l'inscription en doctorat.

La sélection sera réalisée uniquement à partir de la proposition envoyée qui aura été rendue anonyme.

La date limite de l'envoi des candidatures est fixée **au 31 août 2017**.

Les candidatures se font par courrier électronique à l'adresse suivante : **addcda@gmail.com**.

**Début septembre 2017**, le comité scientifique communiquera individuellement par courriel l'acceptation ou le refus des candidatures présentées.

Si la candidature est acceptée, le/la doctorant(e) devra remettre une version écrite de son intervention le **25 novembre 2017** au plus tard (extension d'à peu près 12- 15 pages, 7000-8000 mots) et la présenter publiquement durant le colloque, pendant 15 minutes.

Toutes les personnes qui feront une intervention recevront une attestation de participation et une éventuelle publication des actes sera envisagée.

Aucun frais n'est demandé pour la participation au colloque. L'ADDCDA prendra en charge les pauses café et la pause déjeuner.

Les frais de déplacement et de logement devront être assumés par chacun des participants.

Recevez, chère doctorante, cher doctorant, nos salutations distinguées,

L'Association des Doctorants et des Docteurs du Centre de Droit des Affaires.